

Mouvement international

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 9

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mouvement international

Fédération internationale des relieurs. La sixième conférence de la Fédération internationale des relieurs eut lieu du 7 au 9 juin à Copenhague; les organisations de 12 pays y envoyèrent des délégués. Assistèrent aux délibérations en qualité d'hôtes des représentants du Secrétariat international des typographes, de l'organisation nationale du Danemark et du Bureau international du travail.

Le rapport écrit présenté par le secrétaire international, camarade Hochstrasser, complété par des explications verbales, fut adopté avec remerciements pour le travail effectué. Eu égard aux frais, les fédérations scandinaves proposèrent de ne plus convoquer désormais les conférences internationales que tous les trois ans; cependant le secrétariat doit avoir le droit, si le besoin s'en fait sentir, de convoquer une conférence avant ce délai. La conférence accepta cette proposition ainsi qu'une autre concernant la propagande en faveur d'une langue internationale.

Tous les trois mois il doit être fait rapport au secrétariat international sur les conditions d'organisation, de travail et économiques. L'appui de l'Internationale doit être accordé à l'organisation italienne. Le versement de la cotisation à l'Internationale fut réglé en ce sens qu'il doit être payé annuellement au secrétariat le montant de 16 heures du salaire minimum par 100 membres. La question de la validité internationale des secours de voyage et de chômage fut remise au secrétariat pour examen.

La conférence s'occupa ensuite de la constitution d'un fonds de réserve pour accorder des secours lors de grandes grèves ou de grands lock-outs. Les délégués furent unanimes à reconnaître l'utilité et la nécessité d'une pareille institution; la question du taux de la cotisation à cet effet ne fut pas si facilement résolue. Finalement il fut accordé le droit à la commission internationale de fixer le taux des cotisations pour soutenir des grandes grèves ou de grands lock-outs, en tenant compte de la situation financière des fédérations. En faveur de la création d'un fonds de réserve, les fédérations affiliées doivent verser dès le 1^{er} juillet 1926 une cotisation de 20 ct. par membre et année. Cette cotisation sera payée jusqu'à ce que le fonds ait atteint un chiffre suffisant pour soutenir la première action de secours.

L'attitude de l'organisation anglaise qui est sortie de l'Internationale fit l'objet d'une sévère critique. Dans une résolution adoptée, il est exprimé l'espoir que les collègues anglais ne cherchent plus à se soustraire à la nécessité de l'union sur le terrain international. Dans la question tchécoslovaque, aucune solution définitive ne put être trouvée; toutefois il est à espérer que la réunion des deux centrales nationales se réalise et que les diverses fédérations arrivent ensuite à mieux s'entendre.

Des propositions concernant le travail des femmes, l'apprentissage et la question des fédérations d'industrie furent remises au secrétariat pour étude. Le secrétaire international Hochstrasser (Berne) fut confirmé dans ses fonctions. L'exécutif se compose de deux représentants de la Suisse et de trois autres membres représentant respectivement l'Allemagne, la Scandinavie et l'Autriche.

Le Bureau de la Fédération syndicale internationale s'est réuni les 5 et 6 août à Amsterdam. Il a examiné à fond la situation du mouvement en Angleterre et l'aide apportée aux grévistes. Des remerciements furent exprimés par Purcell au nom des syndicats anglais à la F. S. I. et aux centrales nationales pour

les initiatives prises en leur faveur. Un million de florins hollandais ont pu être mis à la disposition des syndicats anglais.

A l'occasion du XXV^e anniversaire, la F. S. I. a édité une histoire du mouvement syndical international rédigée par J. Sassenbach, secrétaire de la F. S. I. ainsi qu'une série de cartes postales représentant les portraits de leaders du mouvement syndical.

Il a fixé la date du prochain congrès syndical international du 1^{er} au 6 août 1927 à Paris. Le congrès sera suivi d'une conférence internationale des travailleuses.

La prochaine réunion du Bureau se tiendra les 20 et 21 septembre.

Internationale du personnel enseignant. Sur l'initiative de la Fédération syndicale internationale et sous la présidence de Sassenbach (Amsterdam) des délégués d'organisations du personnel enseignant se sont réunis le 1^{er} août à Paris, les organisations représentées sont affiliées à la Fédération syndicale internationale par leur Centrale nationale respective. L'Allemagne, l'Autriche, la France, la Hollande et le Luxembourg étaient présents à cette réunion qui envisagea les meilleurs moyens propres à la création d'une internationale syndicale de l'enseignement: attributions éventuelles, possibilité d'action, etc. Cet échange de vues se fit dans la plus parfaite entente. La décision suivante fut prise à l'unanimité:

« La conférence reconnaît la nécessité de mettre en relations internationales les organisations d'instituteurs qui, par l'intermédiaire de leur centrale syndicale, adhèrent à la F. S. I.

Une seconde conférence se tenant en automne décidera de la forme définitive de ces relations internationales.

La préparation de cette conférence se fera par un comité ayant également pour mission d'élaborer un projet de statuts en s'inspirant des principes établis par cette réunion.

Les invitations pour la conférence d'automne ne seront adressées qu'à des organisations qui par leur centrale syndicale adhèrent à la F. S. I. »

La conférence envisagée se tiendra le 27 novembre à Bruxelles.

Internationale des ouvriers du bâtiment. D'après le rapport de l'Internationale des ouvriers du bâtiment, il y avait à fin 1925 26 fédérations affiliées, comptant ensemble 755,006 membres. Cela constitue un léger recul par rapport à l'année écoulée; il est à attribuer en grande partie à la sortie des fédérations des maçons et stucateurs de la Grande-Bretagne. Les fédérations nationales des pays suivants accusent une augmentation: Allemagne, Finlande, Hollande, Pologne, Suède, Suisse, Espagne et Tchécoslovaquie. Les fédérations nationales de France et d'Italie n'ont fourni aucune indication sur leur effectif.

Des 755,006 membres, 288,577 sont des maçons, 235,906 des manœuvres et des terrassiers, 99,882 des charpentiers et des scieurs, 36,774 des peintres et des tapissiers et 11,354 des stucateurs. Les autres membres se répartissent dans différentes professions de l'industrie du bâtiment. Le rapport renseigne par des tableaux sur les recettes et les dépenses des fédérations nationales affiliées ainsi que sur les mouvements de salaire et lock-outs.

Le rapport de caisse boucle sur un chiffre de recettes de 63,740 marks-rente (dont 47,081 marks-rente de cotisations des organisations affiliées) par un solde actif de 27,265 marks-rente. Les fédérations affiliées réunirent la somme de 37,946 marks-rente en faveur de l'organisation italienne. Le rapport oriente aussi sommairement sur l'activité des différentes fédérations nationales.

Union internationale des ouvriers du bois. Il y avait à fin 1925 22 fédérations nationales avec 1,001,331 membres, qui étaient affiliées à l'Union internationale des ouvriers du bois (année précédente 18 fédérations avec 619,750 membres). Se sont nouvellement affiliées les fédérations de Yougoslavie, Amérique du Nord, Afrique du Sud et Cuba. La plus forte organisation de l'Internationale est maintenant celle des ouvriers du bois d'Amérique, qui compte 337,039 membres; vient ensuite la fédération allemande des ouvriers du bois avec 297,511 membres.

La caisse boucle pour l'exercice 1925 sur un chiffre de recettes de 13,219 fl. holl. par un excédent de recettes de 472 fl. holl.

Des tableaux renseignant sur les recettes et dépenses des fédérations nationales affiliées, sur les grèves et les lock-outs ainsi que sur le chômage sont joints au rapport. Des indications sur le tirage des journaux professionnels et une liste d'adresses complètent ce rapport instructif.



Etranger

Allemagne. L'Union générale des syndicats allemands (abréviation allemande: A. D. G. B.) enregistre pour 1925 un accroissement de 158,644 adhérents sur l'année précédente (4,182,511 membres contre 4,023,867 en 1924). Le nombre de fédérations affiliées est descendu de 41 à 40 par la fusion. Le chiffre maximum d'effectif fut atteint en septembre avec 4,213,345 membres. Le chômage croissant entrava la continuation de l'ascension. La situation financière des fédérations eut en général un cours extrêmement favorable. La hausse de la cotisation individuelle résulte dans un relèvement considérable des recettes de la cotisation. Les recettes globales s'élevèrent à 147,526,701 marks contre 97,037,600 marks l'année d'avant. Les dépenses globales se chiffèrent par 125,874,093 marks. On déboursa 33,042,727 marks en secours, 29,656,960 marks pour des mouvements de salaires, des grèves et des lock-outs, 59,968,770 marks pour les organes fédéraux et des fins d'éducation et 21,720,250 marks pour la propagande, des assemblées, etc. Les dépenses de secours dépassent de 22,698,116 marks les chiffres de l'année précédente et les dépenses pour mouvements économiques le firent par 12,971,024 marks. La situation financière étant meilleure la proportion des dépenses de secours dans les dépenses globales est devenue plus favorable tandis que d'autre part les frais d'administration ont proportionnellement décrû. Pour 100 marks de dépenses générales on déboursa 26.26 marks en secours contre 14.98 marks l'année précédente. Des dépenses de secours 13,814,291 marks se rapportent au chômage, 14,130,286 marks à l'allocation maladie, 1,084,564 marks aux secours exceptionnels et 1,727,188 marks au secours de décès.

Les sections locales de l'A. D. G. B. marquèrent un progrès franchement réconfortant; leur existence avait été très durement frappée par la catastrophe fiduciaire. Dans l'entrefaite de nombreuses sections locales, qui avaient dû suspendre leur activité, l'ont reprise. Les grandes sections locales disposent d'institutions vraiment importantes et ayant beaucoup de valeur pour la classe ouvrière. En effet des maisons syndicales existent dans 127 localités et 102 d'entre elles sont la propriété des sections locales. Pour la plupart ces maisons syndicales contiennent des locaux de réunion, des bureaux, des restaurants; 15 d'entre elles ont aménagé un hôtel et 36 contiennent une auberge. Les sections locales entretiennent 219 offices de consultations juridiques dont les titulaires prêtent leurs services en de-

hors de leur fonction principale. Les sections locales déployent une activité très vive dans le domaine de l'éducation ouvrière. Des bibliothèques existent dans 696 localités.

Belgique. Le XXV^{me} congrès de la Commission syndicale de Belgique s'est tenu à Bruxelles les 31 juillet, 1^{er} et 2 août. Le congrès s'occupa surtout de la question de la création d'une grande caisse centrale de résistance et de la lutte contre le fascisme.

Bondas développa le premier point et rappela les discussions du congrès précédent sur ce même point. Il démontra que les mesures actuelles sont à son avis insuffisantes et peu judicieuses. La levée des contributions lors des conflits s'opère arbitrairement de sorte que les sommes dont on dispose diffèrent considérablement en importance. La discussion montra qu'en raison de l'insécurité des conditions présentes maintes organisations s'opposent à l'institution de cette caisse. Pour cette raison le projet fut renvoyé au Bureau de la C. S. B. jusqu'à nouvel ordre. Cependant le Bureau reçut pouvoirs de prélever une cotisation extraordinaire sur les organisations affiliées et de fixer le montant de cette contribution exceptionnelle.

Le second point de l'ordre du jour touchant la lutte contre le fascisme avait pour rapporteurs De Vlaemynek et de Brouckère. Tous deux défendirent énergiquement la consolidation et l'extension des milices ouvrières. Le congrès décida unanimement d'appuyer moralement et financièrement l'organisation des milices ouvrières. Dans le même ordre d'idées le congrès confirma la résolution prise au congrès extraordinaire du 31 janvier décidant la collaboration avec la F. S. I. pour la lutte contre le fascisme sur le terrain international. Décision fut également prise qu'il y a lieu de se préoccuper d'une façon constante de l'organisation des jeunesses ouvrières de concert avec les fédérations de syndicats, la Commission syndicale et les organisations existantes de jeunesses socialistes. Enfin le Comité national de la C. S. B. fut chargé de déléguer trois de ses représentants au sein du Comité directeur des milices ouvrières.

Sur la question importante à l'extrême de la dépréciation du franc, le congrès recommanda au Bureau de la C. S. B. de s'aboucher immédiatement avec le Bureau du Conseil général du P. O. B. pour rechercher en commun une formule évitant que les salaires des ouvriers soient surtaxés par suite de la dévalorisation monétaire. En considération de cette dernière le congrès insiste pour le relèvement des tranches d'exonération de l'impôt sur les revenus professionnels ainsi que l'augmentation des pensions ouvrières. Pour des considérations d'économies le congrès syndical ordinaire ne se tiendra plus que tous les deux ans.

Le rapport présenté au congrès par la Commission syndicale signale qu'au 31 décembre 1925 les effectifs de la Commission syndicale de Belgique s'élevaient au chiffre de 552,094, ce qui, comparé à la situation en fin 1924, présente un recul d'environ 25,000 membres, subi principalement par quelques grandes organisations. C'est ainsi que les travailleurs du bâtiment ont perdu 5300 affiliés, les ouvriers du textile 4300, les métallurgistes 9500 et les mineurs 7000. Abstraction faite de cette régression du chiffre global d'effectif, il s'est produit le fait réconfortant d'une augmentation du nombre d'affiliations dans 10 organisations. Le montant global des cotisations versées à la Centrale nationale par les organisations affiliées s'élève à 2,077,873 francs.

Danemark. Il ressort du rapport pour 1925 que la Fédération des syndicats danois comptait au 31 décembre 1925 un effectif de 239,704 membres au total, répartis dans 50 fédérations et 2164 syndicats locaux. On se souvient que la plus forte fédération, celle des ou-